

*Notaire
M. L...*

Besançon, le 10 juillet 2018

Direction Départementale des Territoires
Service Economie Agricole et Rurale
Commission Départementale de Préservation des Espaces
Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

Le Président de la CDPENAF

Affaire suivie par : Bertrand Sauce / Lionel FAIHY
tél. 03.81.65.69.17 / 03.81.65.62.27 - fax 03.81.65.62.01



Objet : Consultation de la CDPENAF

Monsieur le Maire,

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi ALUR, la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) s'est prononcée sur votre projet de P.L.U. (extensions et annexes des bâtiments d'habitation existants en zone agricole ou naturelle, secteurs de taille et de capacité limitées, consommation d'espaces agricoles et naturels) le 5 juillet 2018.

Avis de la commission :

Extensions et annexes des bâtiments d'habitation existants en zone agricole ou naturelle

Avis favorable

Secteurs de taille et de capacité limitées

Avis favorable pour le secteur Nv

Avis favorable sous réserve de réduire sa surface d'environ 0,5 ha pour le secteur Nc

Avis favorable sous réserve de justifier le maintien du secteur nord et de réduire la surface du secteur sud, notamment les parcelles agricoles exploitées au sud du théâtre pour le secteur Nt

Avis favorable sous réserve de réduire sa surface à l'activité existante de moto-cross à usage

Monsieur le Maire de Mandeuire
MAIRIE
34 place de la Libération
BP 9
25350 – MANDEURE